

Bienvenue À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE NATIXIS

23 MAI 2017 / PALAIS BRONGNIART / PARIS

OUVERTURE DE SÉANCE

François **Pérol**

Président du conseil d'administration de Natixis

QUORUM PROVISOIRE

En actions
82,73 %

	Nombre d'actionnaires		Nombre d'actions		Nombre de voix	
	AGO	AGE	AGO	AGE	AGO	AGE
Présents à l'assemblée	133	133	1 789 171	1 789 171	1 789 171	1 789 171
Pouvoirs représentés	7	7	5 779 067	5 779 067	5 779 067	5 779 067
Pouvoirs au président	8 294	8 285	8 387 700	8 384 348	8 387 700	8 384 348
Votes par correspondance	4 175	4 169	2 578 500 877	2 578 496 444	2 578 500 877	2 578 496 444
Totaux	12 609	12 594	2 594 456 815	2 594 449 030	2 594 456 815	2 594 449 030
Dont votes par Internet	10 058	10 058	127 871 013	127 871 013	127 871 013	127 871 013

AGO : assemblée générale ordinaire - AGE : assemblée générale extraordinaire

Documents mis à disposition des actionnaires (1/2)

- ▶ Insertions publiées au **B.A.L.O.** les 12 avril et 5 mai 2017 ;
- ▶ Insertion publiée dans **LES PETITES AFFICHES** le 5 mai 2017 ;
- ▶ Insertions publiées dans **LES ÉCHOS** du 12 avril et 5 mai 2017 ;
- ▶ Insertions publiées dans **INVESTIR** du 15 avril et 6 mai 2017 ;
- ▶ Brochure de convocation et copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires le 2 mai 2017 ;
- ▶ Copie des lettres adressées aux commissaires aux comptes et aux représentants du comité d'entreprise le 5 mai 2017, et des avis de réception ;
- ▶ Document de référence 2016 ;
- ▶ Comptes annuels, tableau des affectations du résultat, comptes consolidés ;
- ▶ Compte-rendu des opérations sociales durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- ▶ Rapport du conseil d'administration ;
- ▶ Rapport du président du conseil d'administration ;
- ▶ Rapports des commissaires aux comptes ;
- ▶ Liste des administrateurs et de leurs fonctions dans d'autres sociétés ;
- ▶ Renseignements sur les administrateurs dont la ratification de la cooptation ou le renouvellement de mandat sont inscrits à l'ordre du jour.

Documents mis à disposition des actionnaires (2/2)

- ▶ Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes ;
- ▶ Texte des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration ;
- ▶ Texte des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration et tous tableaux et annexes visés par la loi ;
- ▶ Brochure de convocation adressée aux actionnaires ;
- ▶ Dernier bilan social de l'entreprise accompagné de l'avis du Comité Central d'Entreprise ;
- ▶ Rapport sur les rémunérations au titre de l'exercice 2016 des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de Natixis ;
- ▶ Montant global, certifié exact par les commissaires aux comptes, des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées ;
- ▶ Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des Impôts ;
- ▶ Statuts ;
- ▶ Pouvoirs des actionnaires représentés, formulaires de vote par correspondance, certificats des intermédiaires habilités ;
- ▶ Feuille de présence certifiée par le bureau (déposée avant le vote des résolutions).

Ordre du jour - Assemblée générale mixte

- ▶ **Approbation des comptes sociaux et consolidés** de l'exercice 2016 ;
- ▶ **Affectation du résultat ;**
- ▶ **Approbation des conventions et engagements réglementés ;**
- ▶ **Avis consultatif** sur les éléments des rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice 2016 aux dirigeants mandataires sociaux François Pérol et Laurent Mignon ;
- ▶ **Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des rémunérations et des avantages de toute nature du président du conseil d'administration et du Directeur Général ;**
- ▶ **Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations** versées aux personnes dont l'activité a un impact sur le profil de risque de l'entreprise durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- ▶ **Ratification de la cooptation d'un administrateur ;**
- ▶ **Renouvellement du mandat d'un administrateur ;**
- ▶ **Intervention de la Société sur le marché de ses propres actions ;**
- ▶ **Renouvellements des autorisations et délégations financières ;**
- ▶ **Modifications des statuts de la Société ;**
- ▶ **Pouvoirs pour les formalités.**

Programme de l'assemblée

Évocation du contexte économique

Résultats 2016, dividende, structure financière, résultats du 1^{er} trimestre 2017

Point d'étape du plan stratégique New Frontier

Point sur la gouvernance et sur les travaux du comité des rémunérations

Rapports des commissaires aux comptes

Présentation des résolutions

Questions des actionnaires

Vote des résolutions

Conclusion

Relations avec les actionnaires de Natixis



www.natixis.com

Toutes les informations (rendez-vous et publications)

Téléphone

0 800 41 41 41 **Service & appel gratuits**

Internet

actionnaires@natixis.com

Courrier

Natixis
Relations actionnaires individuels
BP4
75060 Paris Cedex 02

Club des actionnaires

Ouvert à partir d'une action

Comité consultatif
des actionnaires de Natixis

Préparation de l'assemblée



Dématérialisation de l'envoi de la brochure de convocation

En 2017, campagne jumelée avec l'Institut Gustave Roussy

4 € reversés pour chaque accord d'actionnaire au nominatif

Au total, plus de 40 % des actionnaires au nominatif ont accepté.



Vote préalable par Internet à l'assemblée (VPI)

Ouvert du 2 mai au 22 mai 2017
15 heures

10 058 actionnaires ont voté
par le VPI, soit 127 871 013 voix

Consultation préalable des actionnaires de Natixis

Consultation sur le site Internet de Natixis pendant 3 semaines

Plus de 200 réponses

4 thèmes principaux se dégagent à 66 %

Stratégie	21 %
Evolution du cours de l'action	17 %
Affectation du résultat (politique de distribution, dividende)	16 %
Les rémunérations	12 %

Film

Contexte économique par Patrick Artus, chef économiste de Natixis

Film

RÉSULTATS, STRUCTURE FINANCIÈRE ET PLAN STRATÉGIQUE NEW FRONTIER

Laurent **Mignon**

Directeur Général de Natixis

Sommaire

1
**Résultats
et structure
financière**

2
**Avancées
stratégiques
New Frontier**

2016 : capacité bénéficiaire de près de 1,4 Md€ (+7 %/2015)

<i>Pro forma et hors éléments exceptionnels ⁽¹⁾ en M€</i>	2016	2015	2016 vs. 2015
Produit net bancaire	8 700	8 533	2 %
<i>dont métiers cœurs</i>	8 105	7 878	3 %
Charges	-6 208	-5 955	4 %
Résultat brut d'exploitation	2 493	2 578	-3 %
Coût du risque	-305	-261	17 %
Résultat avant impôt	2 278	2 361	-4 %
Impôt	-794	-924	-14 %
Intérêts minoritaires	-113	-158	-28 %
Résultat net - pdg - retraité	1 372	1 280	7 %
ROTE	9,9 %	9,3 %	
Éléments exceptionnels	3	64	
Résultat net – pdg – publié	1 374	1 344	2 %

(1) Voir note méthodologique de la présentation des comptes annuels du 9 février 2017

Une année marquée par la montée en puissance des activités d'Assurances

en M€	2016	2016 vs. 2015
Produit net bancaire	3 364	-4 %
<i>dont Gestion d'actifs</i>	2 547	-8 %
<i>dont Assurances</i>	647	11 %
<i>dont Banque privée</i>	136	-6 %
Charges	-2 350	-1 %
Résultat brut d'exploitation	1 014	-11 %
Coût du risque	1	
Gain ou pertes sur autres actifs	30	
Résultat avant impôt	1 031	-11 %
ROE après impôt ⁽¹⁾	13,3 %	-2,5pp

Gestion d'actifs

Décollecte de 12 Md€ en 2016, centrée sur les États-Unis, après une collecte nette record en 2015 de 33 Md€.

Actifs gérés : **832 Md€** fin 2016.

Assurances

Montant des actifs gérés en assurance-vie : 47,8 Md€ à fin 2016, en hausse de 8 % sur un an dont 19 % en Unités de compte.

Déploiement de l'offre d'assurance-vie sur l'ensemble du réseau Caisses d'Épargne en 2016.

Hausse des primes émises en non-vie :

- ▶ Assurance dommages +9 %
- ▶ Prévoyances et Assurance des Emprunteurs +8 %

(1) Voir note méthodologique de la présentation des comptes annuels du 9 février 2017

Amélioration significative de la rentabilité

BANQUE
DE GRANDE
CLIENTÈLE

Données présentées hors éléments exceptionnels ⁽¹⁾

en M€	2016	2016 vs. 2015
Produit net bancaire	3 391	11 %
<i>PNB hors desk CVA/DVA</i>	3 341	7 %
Charges	-2 032	9 %
Résultat brut d'exploitation	1 359	14 %
Coût du risque	-195	-1 %
Résultat avant impôt	1 178	15 %
ROE après impôt ⁽¹⁾	11,8 %	+2,6pp

Développement des principales franchises de la BGC avec des revenus en hausse de **11 %** sur un an dont **+17 %** en Asie.

Amélioration du coefficient d'exploitation à **59,9 %** en dépit du développement des activités M&A.

Diminution de 1 % du coût du risque malgré les efforts de provisionnement sur le secteur de l'énergie au premier semestre 2016.

ROE⁽¹⁾ à 11,8 % (+260pb vs. 2015) au dessus des attentes fixées dans le Plan New Frontier.

Stratégie O2D : poursuite de l'amélioration de la rentabilité des encours pondérés avec un ratio PNB/encours pondérés de 5,1 % en 2016 contre 4,4 % en 2015 et 4 % en 2014.

(1) Voir note méthodologique de la présentation des comptes annuels du 9 février 2017

Très bonnes performances des Financements spécialisés

SERVICES
FINANCIERS
SPÉCIALISÉS

en M€	2016	2016 vs. 2015
Produit net bancaire	1 350	3 %
<i>Financements spécialisés</i>	838	6 %
<i>Services financiers</i>	512	-1 %
Charges	-880	3 %
Résultat brut d'exploitation	470	4 %
Coût du risque	-57	-2 %
Gain ou pertes sur autres actifs	31	
Résultat avant impôt	444	13 %
ROE après impôt ⁽¹⁾	16,2 % ⁽²⁾	+1,0pp

Revenus

+ 3 %, soutenus par les Financements spécialisés et par le dynamisme des relations avec les réseaux du Groupe BPCE

ROE 2016 (> 16 %) et RWA (quasi stables vs. 2013) en ligne avec l'objectif 2017 du plan New Frontier

Poursuite du plan de transformation des métiers

- ▶ Mise en œuvre du programme de « Transformation Entreprise Numérique » visant à gagner en efficacité opérationnelle
- ▶ Regroupement de l'ensemble des activités Paiements chez Natixis pour le compte du Groupe BPCE

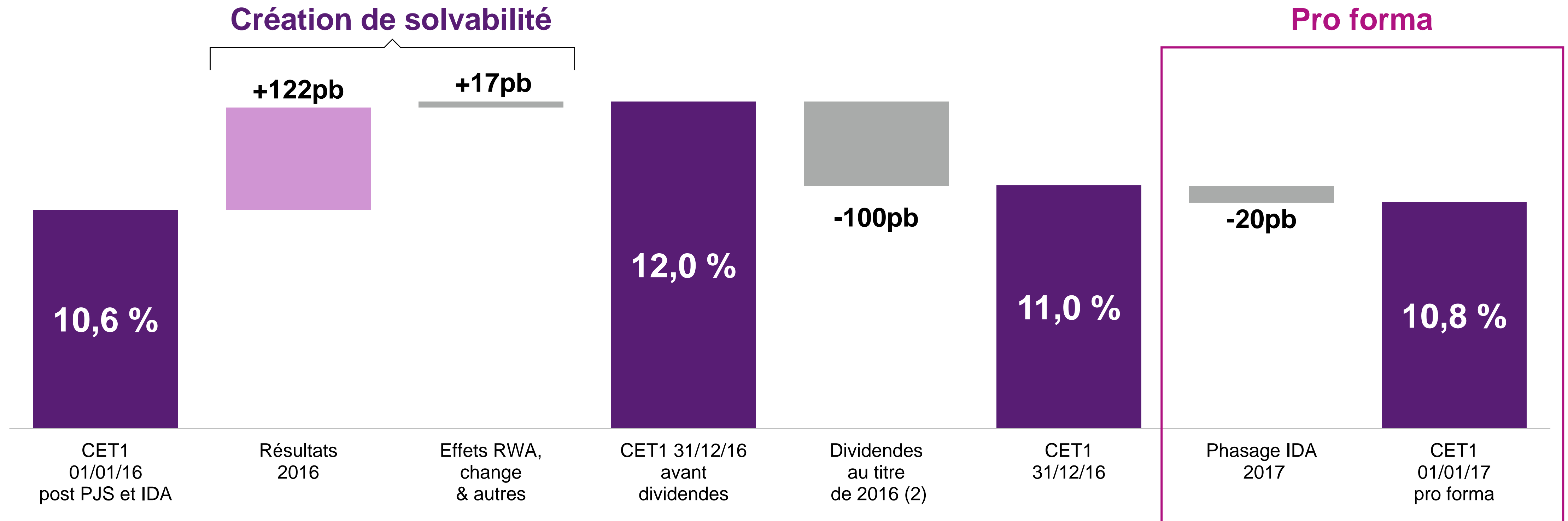
Lancement de nouvelles initiatives digitales

chez Natixis Payment Solutions (Apple Pay, acquisitions de PayPlug et S-money)

(1) Voir note méthodologique de la présentation des comptes annuels du 9 février 2017

(2) Hors plus-value de cession immobilière de CEGC au 2T16. 17,4 % y compris cette plus-value

Poursuite d'une forte génération de capital CET1⁽¹⁾ en 2016



(1) Sur la base des règles CRR – CRD4 publiées le 23 juin 2013, y compris compromis danois – sans mesures transitoires – sauf IDA sur pertes reportables

(2) Proposition soumise à l'assemblée générale des Actionnaires du 23 mai 2017

La politique de dividende est confirmée

En M€



CALENDRIER 2017

Date de détachement :

26 mai

Paiement :

30 mai

Impôts prélevés à la source pour les personnes physiques résidant fiscalement en France

Prélèvement non libératoire au titre d'acompte d'impôt sur le revenu (sauf exception) :

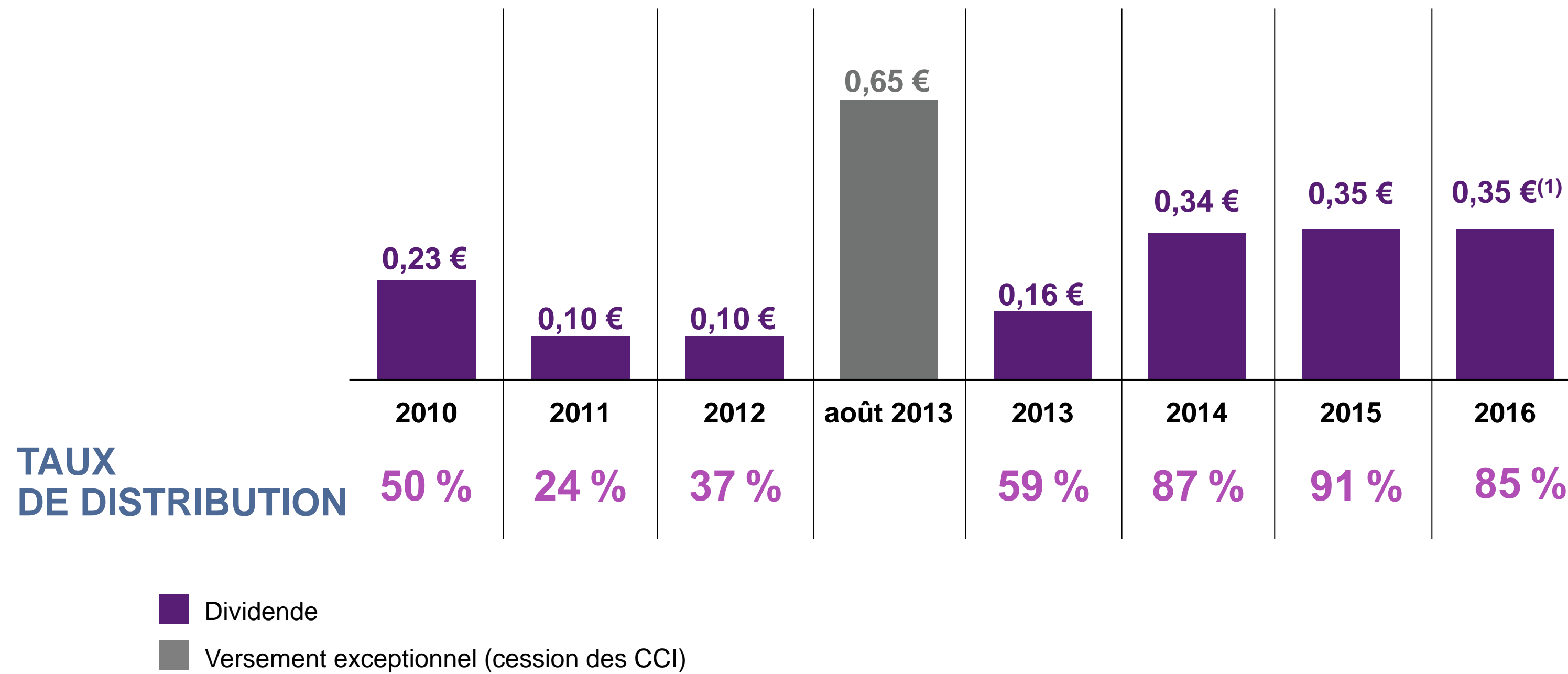
21 %

Prélèvements sociaux :

15,5 %

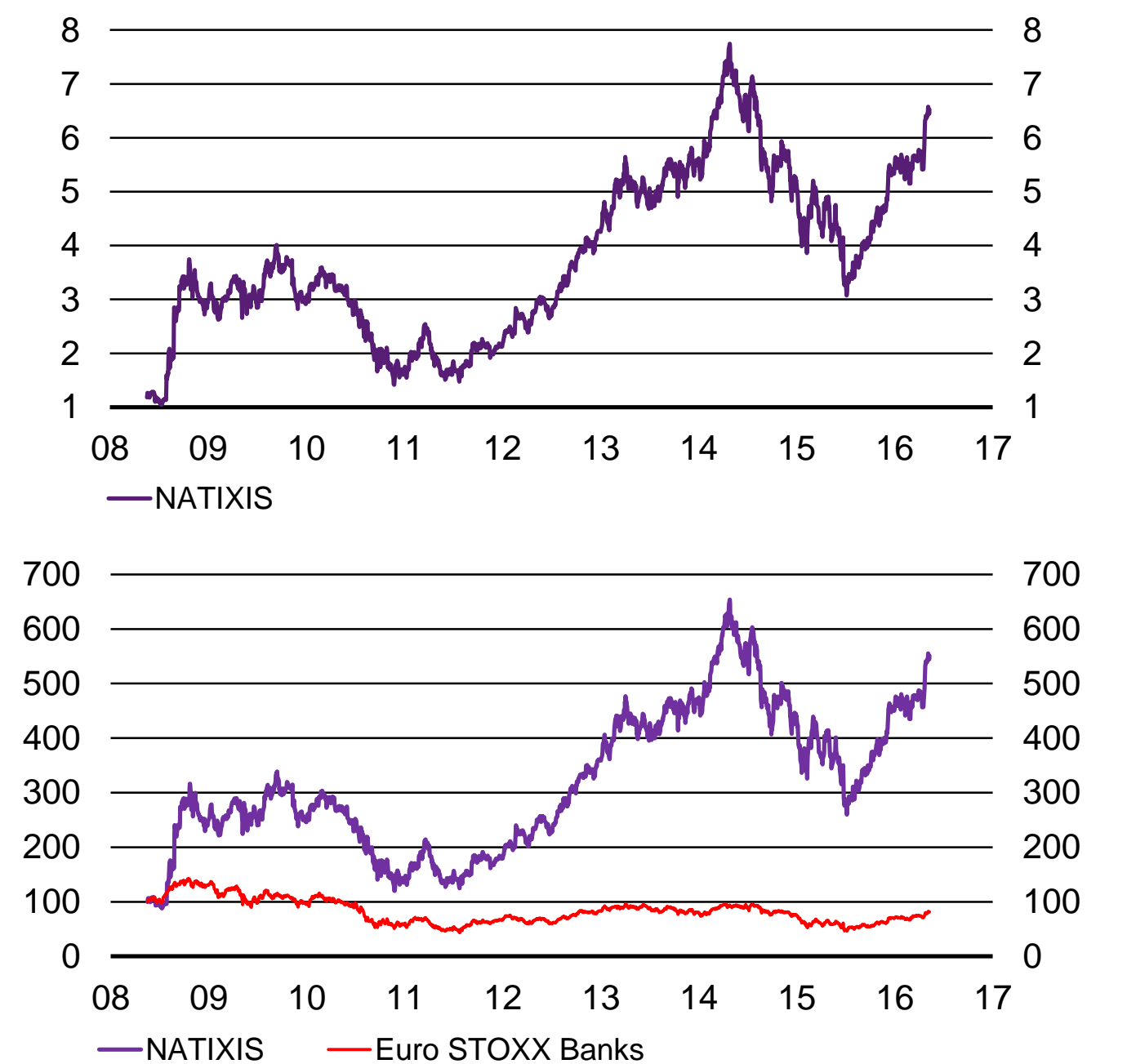
Une création de valeur durable pour les actionnaires

DIVIDENDE PAR ACTION



(1) Proposition soumise à l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2017

ÉVOLUTION DE LA COTATION DU TITRE NATIXIS



Résultats du 1^{er} trimestre 2017

En M€, hors éléments exceptionnels ⁽¹⁾

	1T17	1T16	1T17 vs 1T16
Produit net bancaire	2 358	2 083	13 %
<i>dont métiers cœurs</i>	2 219	1 949	14 %
Charges	-1 743	-1 605	9 %
Résultat brut d'exploitation	615	578	29 %
Coût du risque	-70	-88	-20 %
Résultat avant impôt	561	427	31 %
Impôt	-227	-179	26 %
Intérêts minoritaires	-28	-34	-18 %
Résultat net – pdg - retraité	306	213	44 %
Retraitement de l'impact IFRIC 21	130	98	
Résultat net – pdg – retraité hors impact IFRIC 21	436	311	40 %
ROTE hors impact IFRIC 21	12,5 %	9,1 %	
Eléments exceptionnels	-26	-13	
Résultat net – pdg – publié	280	200	40 %

(1) Voir note méthodologique de la présentation des comptes annuels du 9 février 2017

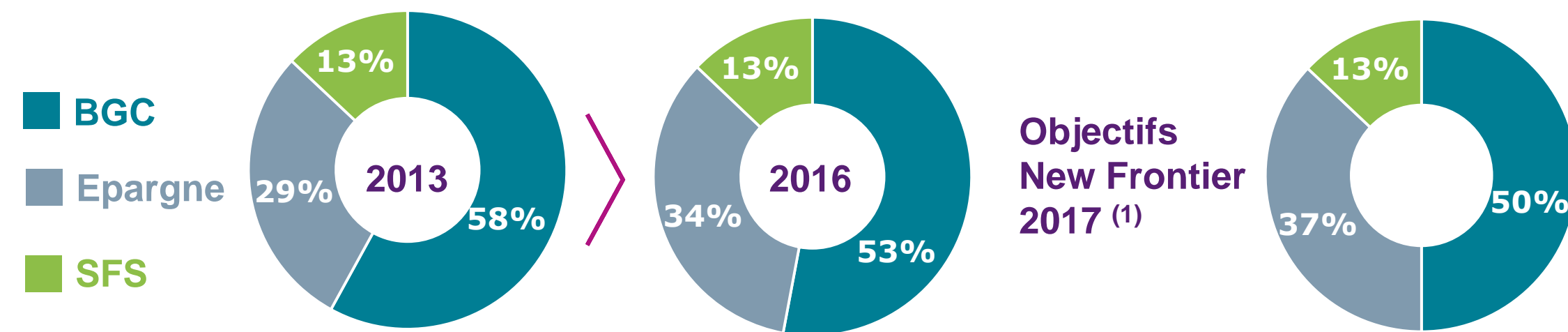
Sommaire

1
Résultats
et structure
financière

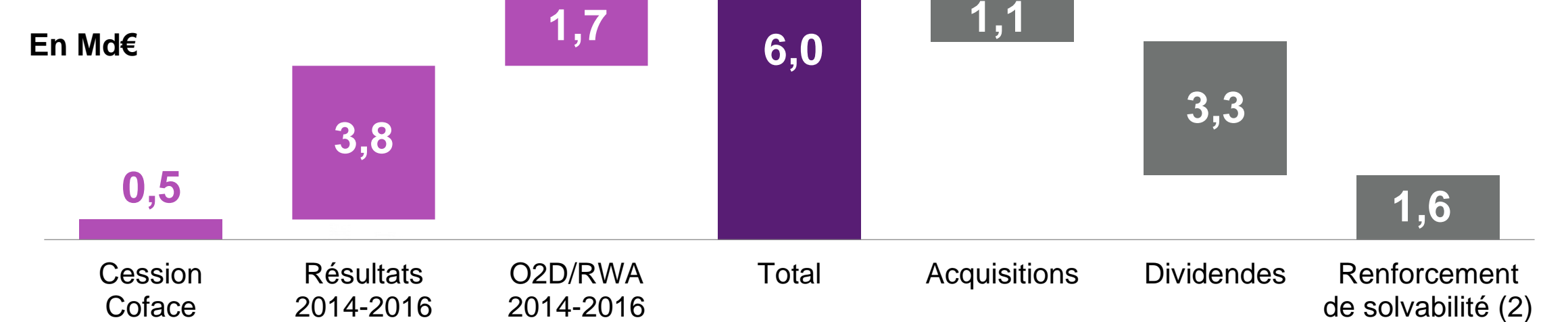
2
Avancées
stratégiques
New Frontier

Une gestion active du capital, conforme à nos objectifs, génératrice de valeur pour les actionnaires

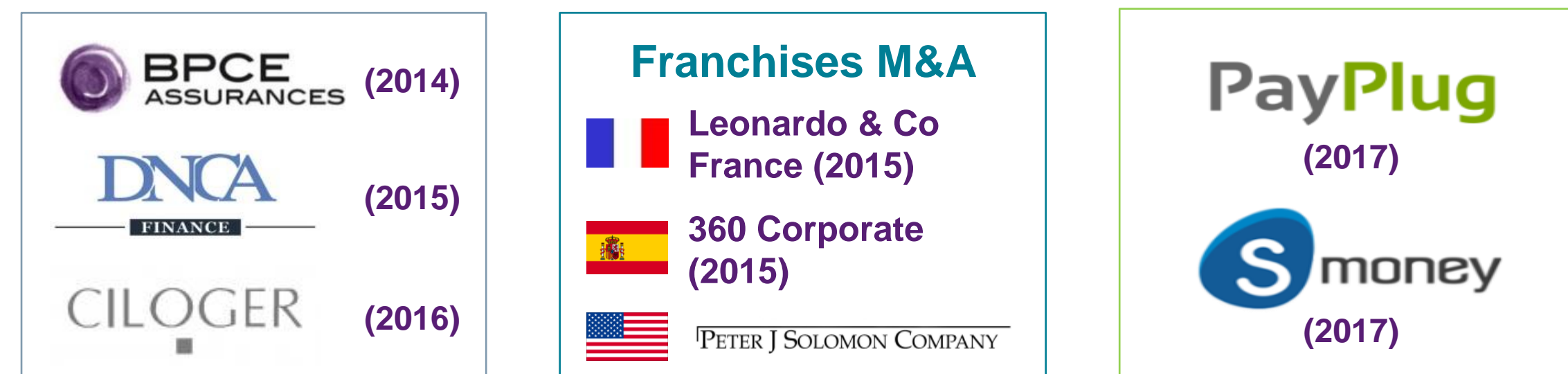
Un modèle asset-light (1)



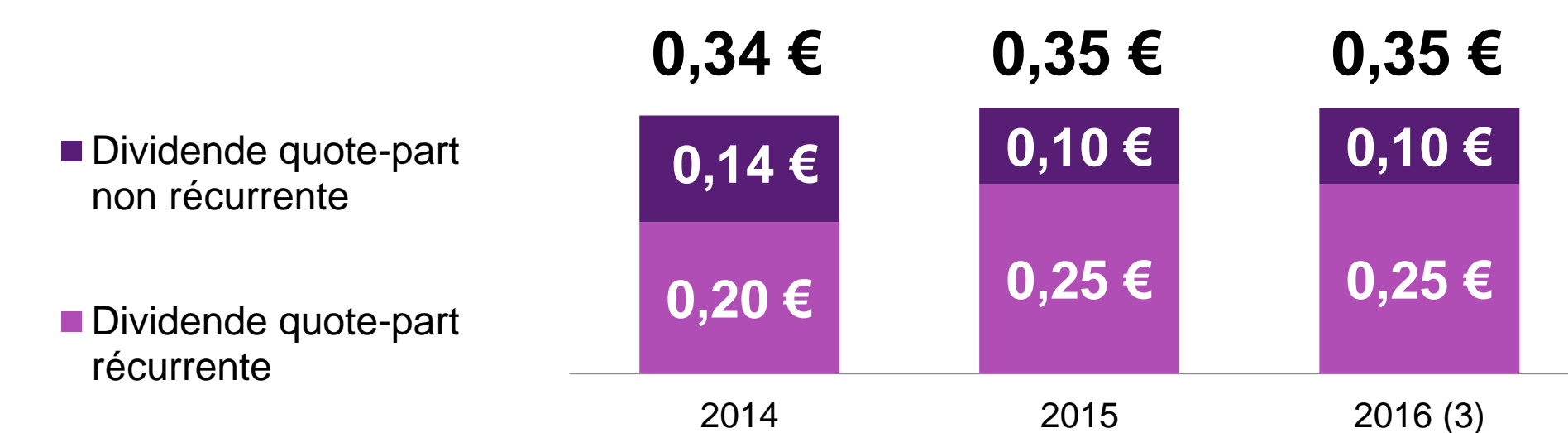
Création de solvabilité de 6 Md€ depuis le lancement de New Frontier



Plus de 1 Md€ d'acquisitions réalisées uniquement dans des activités peu consommatrices de bilan...



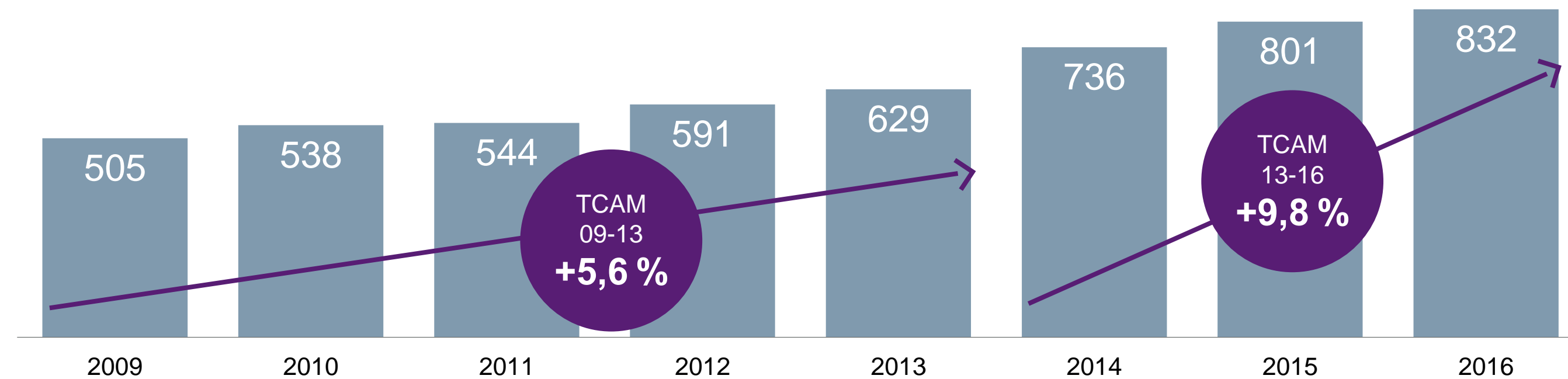
... et redistribution sous forme de dividendes en numéraire de 3,3 Md€



(1) Allocation de capital pour les métiers cœurs, y compris goodwill et immobilisations incorporelles (2) Avant phasage des DTA 2015 et 2016 (3) Proposition soumise à l'assemblée générale des Actionnaires du 23 mai 2017

Hausse des marges depuis le lancement de New Frontier

Total des actifs sous gestion fin d'année (Md€)



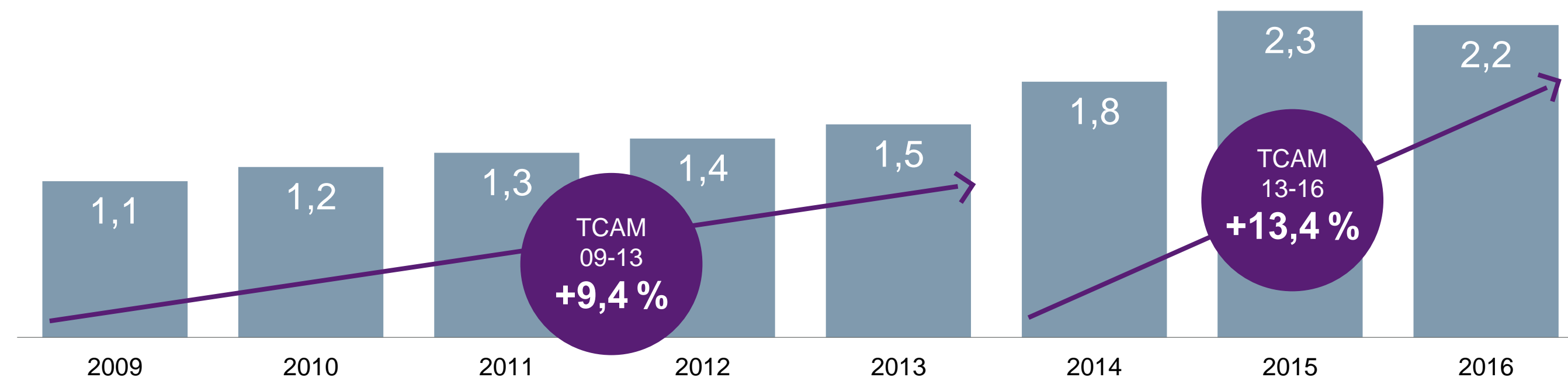
Collecte (Md€)

Variation annuelle des AuM

Marges en pb ⁽¹⁾

Collecte (Md€)	11	-12	4	-15	13	28	33	-12
Variation annuelle des AuM	13 %	6 %	1 %	9 %	6 %	17 %	9 %	4 %
Marges en pb ⁽¹⁾	22,5	23,2	23,9	24,9	25,4	27,2	29,1	28,3

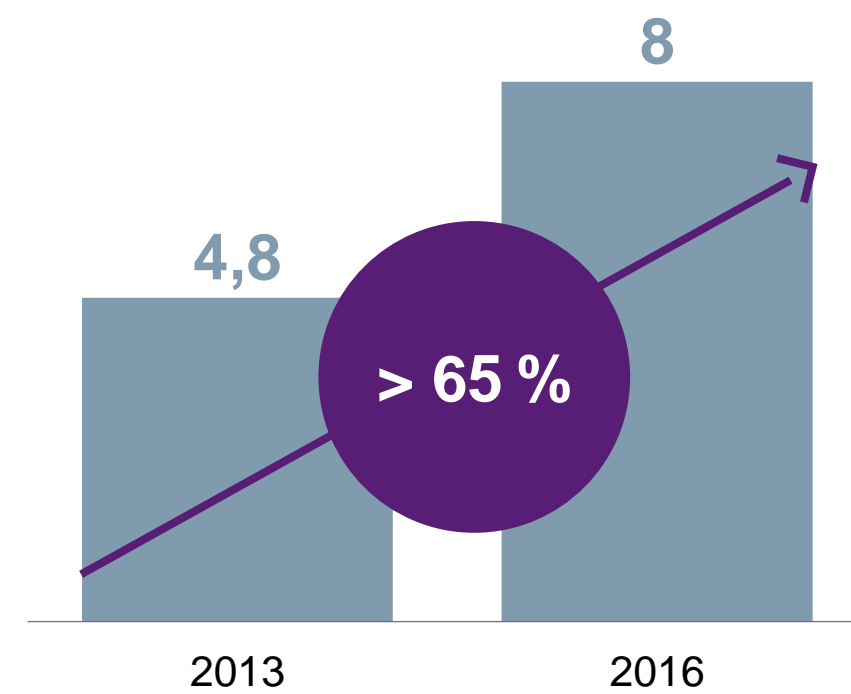
Commissions hors perf. fees (en Md€)



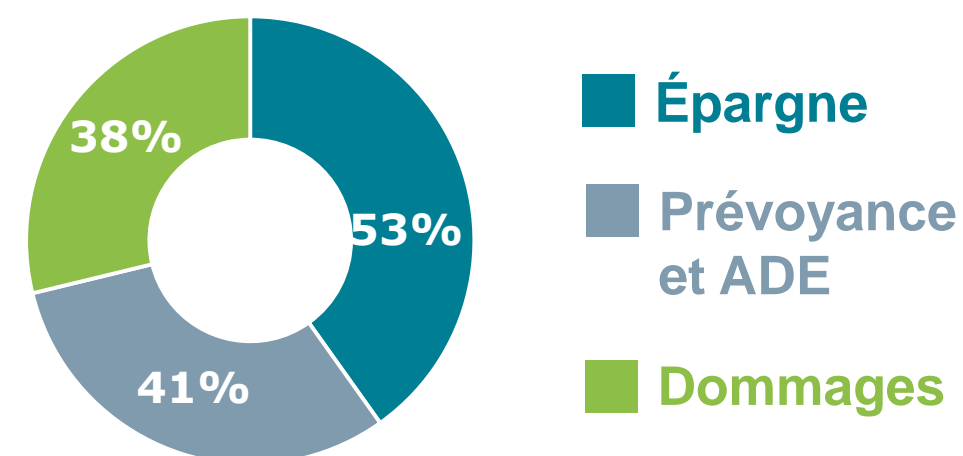
(1) Marges calculées sur la base des commissions de gestion récurrentes, hors commissions de performance et sur l'encours moyen

Déploiement réussi de l'offre d'Assurance au service du Groupe BPCE

Croissance annuelle moyenne de +19 % du CA⁽¹⁾ global (Md€)

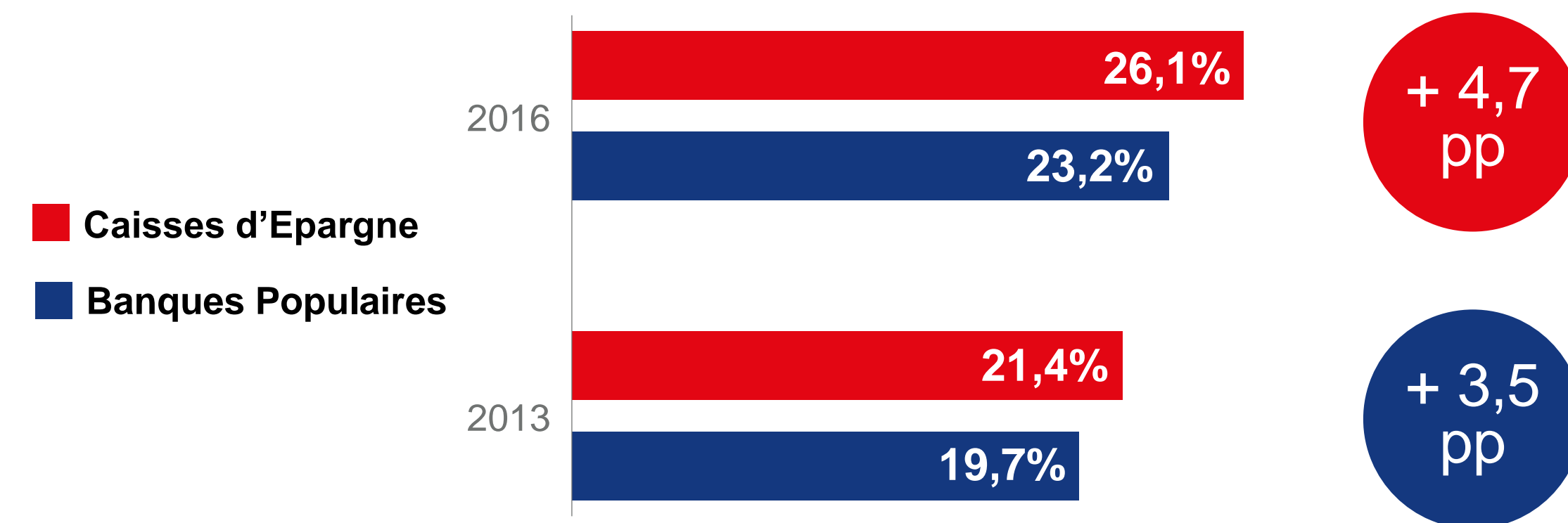


Développement diversifié et soutenu du PNB entre 2013 et 2016



(1) Hors traité de réassurance avec CNP

Hausse significative du taux d'équipement⁽²⁾ dans les réseaux depuis fin 2013



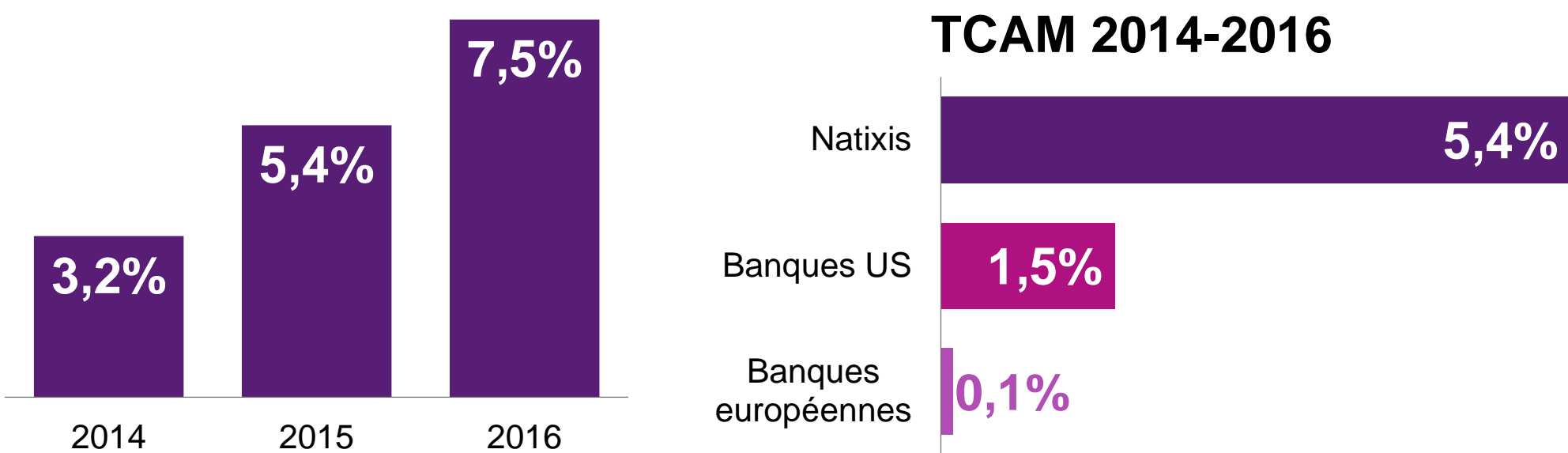
354 M€ de synergies de revenus générées par l'Assurance fin 2016 au niveau du Groupe BPCE

(2) en non vie

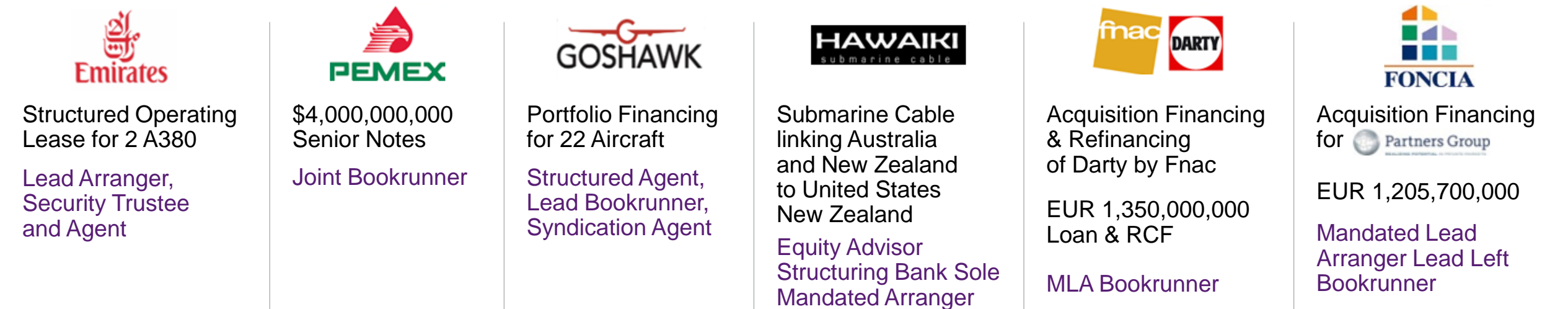
Poursuite du développement de nos franchises clés

BANQUE
DE GRANDE
CLIENTÈLE

Croissance des revenus BGC (hors CVA/DVA)

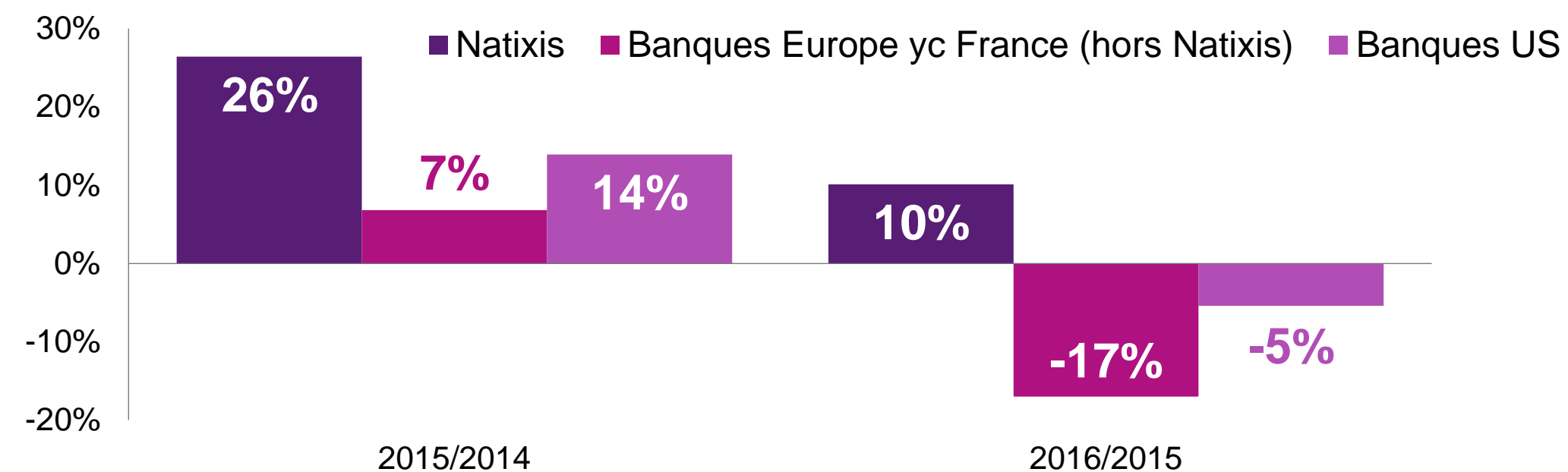


Opérations majeures en 2016

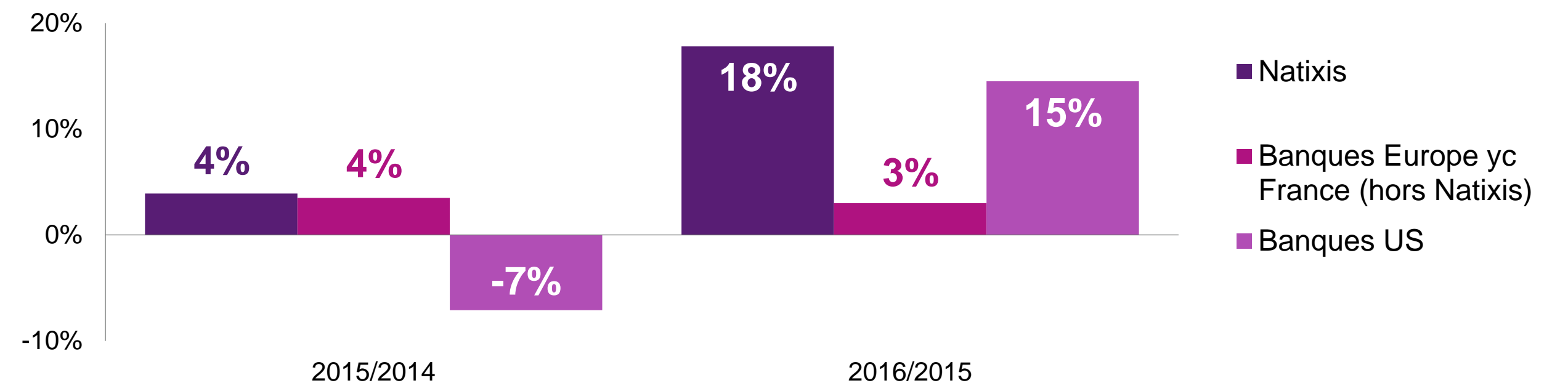


Amélioration du positionnement : 217 rôles d'arrangeur en 2016 contre 102 en 2013

Croissance des revenus Equity 2014-2016



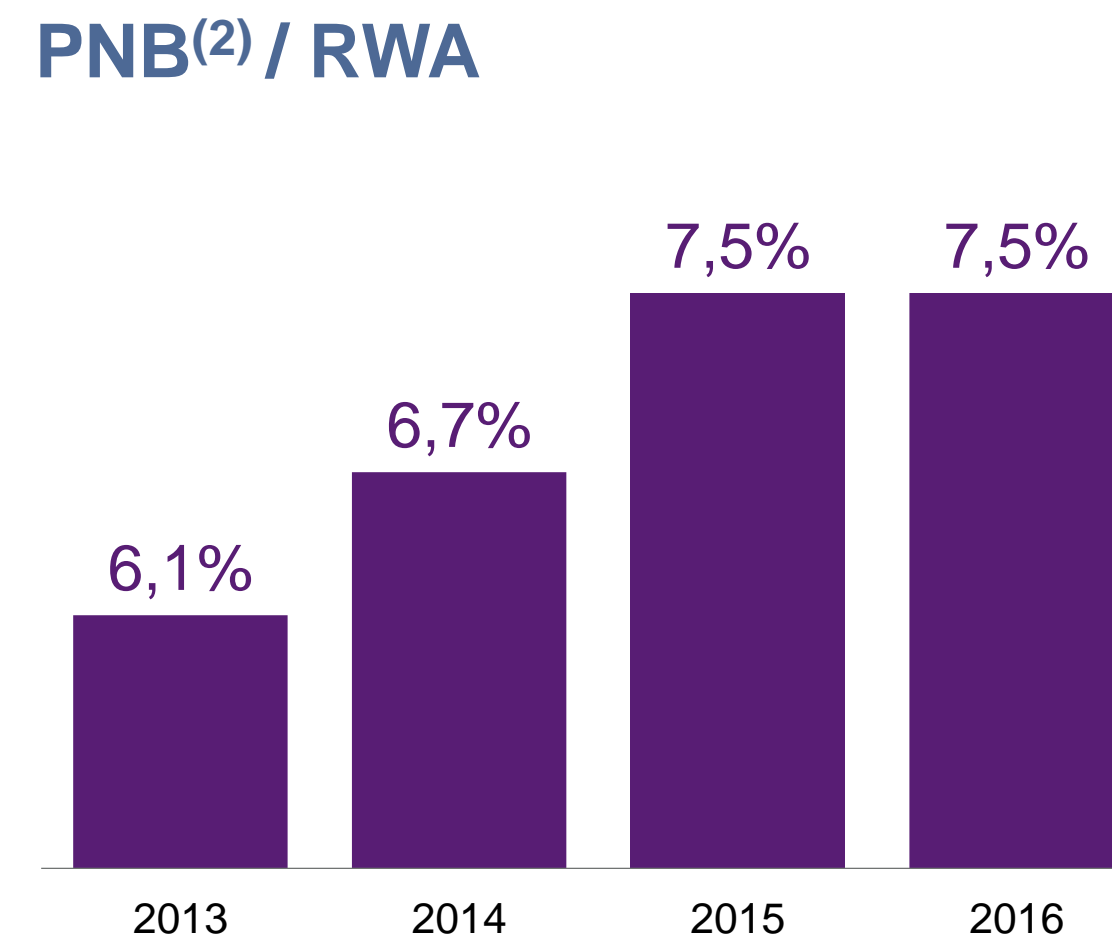
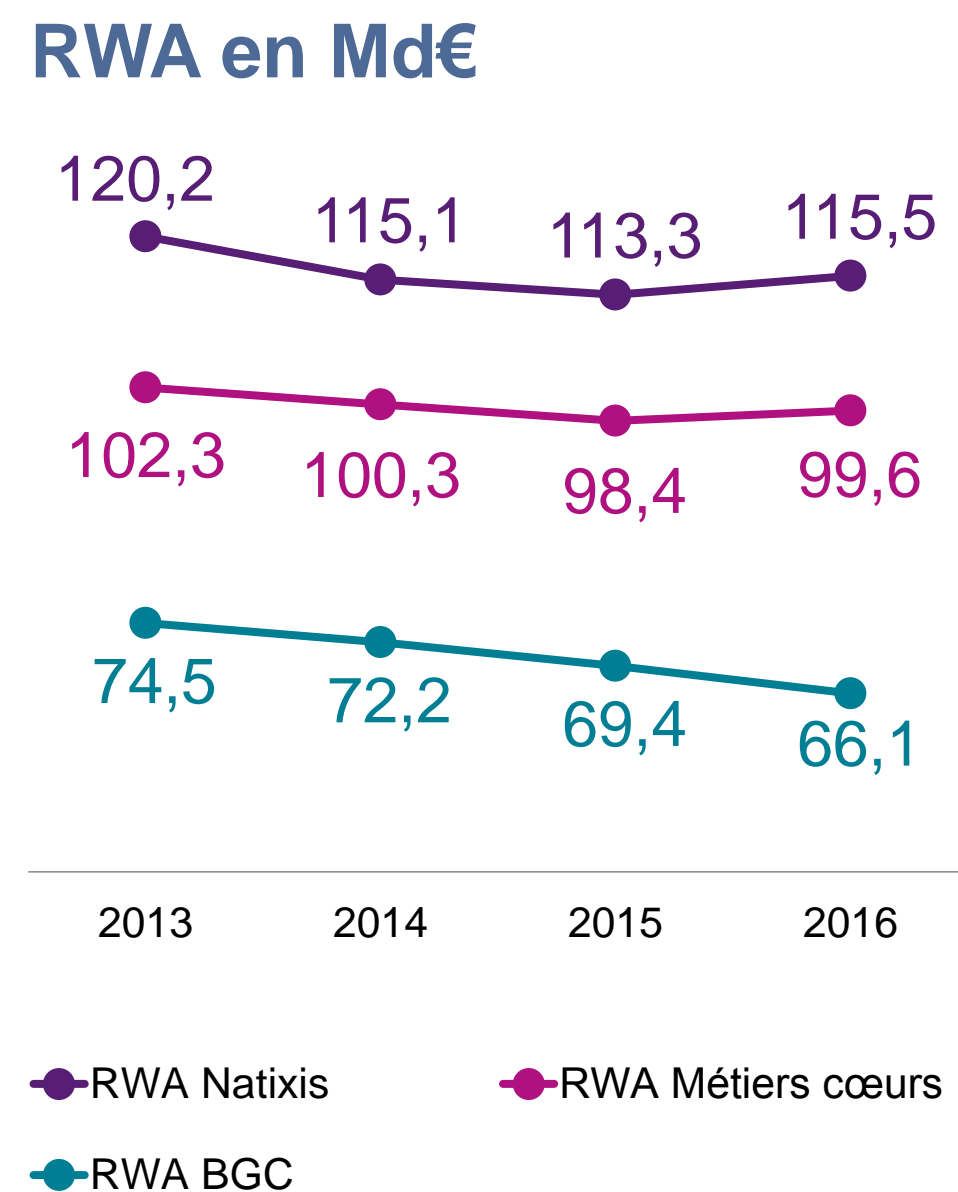
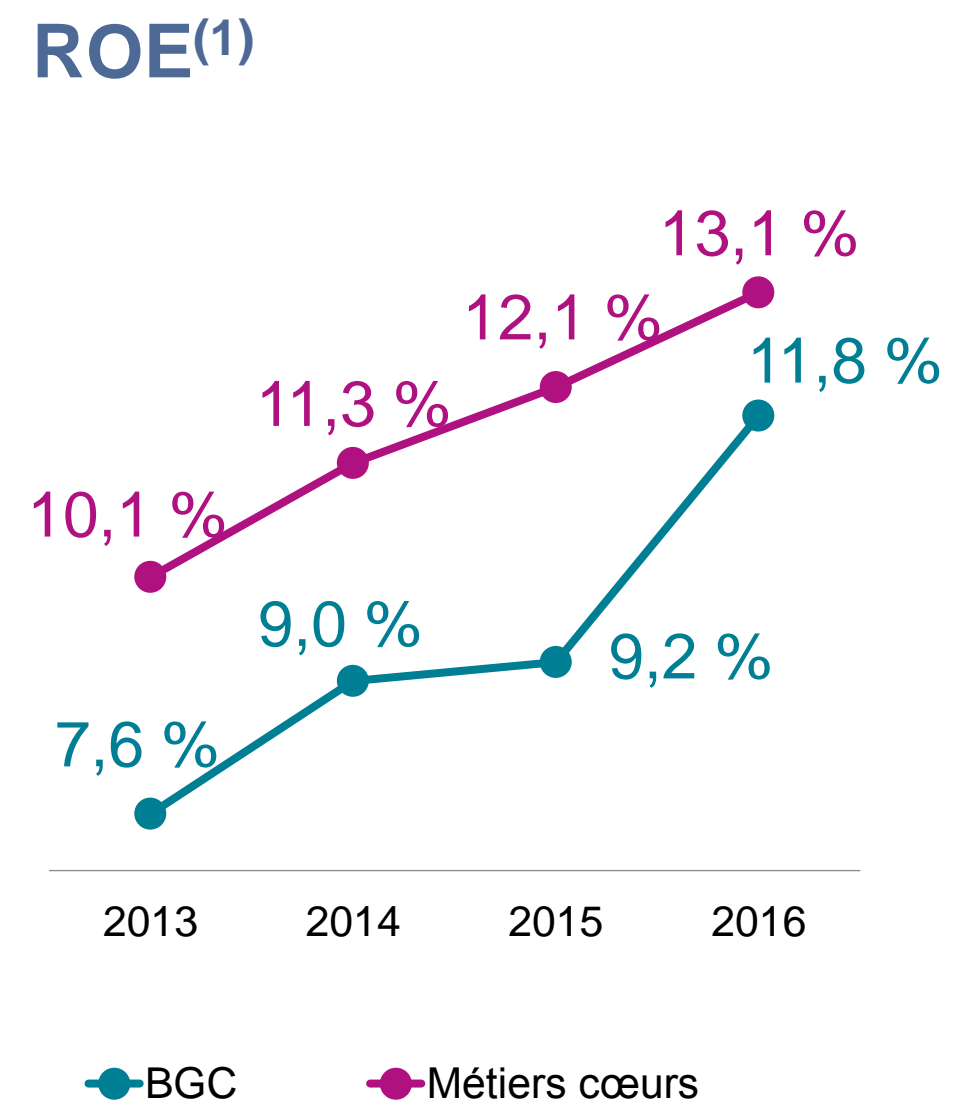
Croissance des revenus FICT 2014-2016



Echantillon banques européennes : Credit Suisse, UBS, Deutsche Bank, Barclays, HSBC, CASA, SG & BNPP
 Echantillon banques US : Goldman Sachs, Morgan Stanley, Bank of America, Citigroup & JP Morgan
 Effets CVA/DVA exclus si publiés et hors éléments exceptionnels pour Natixis

NATIXIS
BEYOND BANKING

Conclusion : transformation du *business model* réalisée avec succès



Accélération du développement en 2017 notamment dans des métiers peu consommateurs de bilan (Gestion d'actifs, Investment banking et solutions de paiements).

Présentation le 20 novembre 2017 du **nouveau plan stratégique 2018-2020**.

(1) Sur la base d'une allocation de capital à 10 % des actifs pondérés moyens en Bâle 3 à partir de 2014 et 9 % avant (2) Pro forma et hors éléments exceptionnels

GOUVERNANCE DE NATIXIS

François **Pérol**

Président du conseil d'administration de Natixis

La gouvernance de Natixis au 23 mai 2017

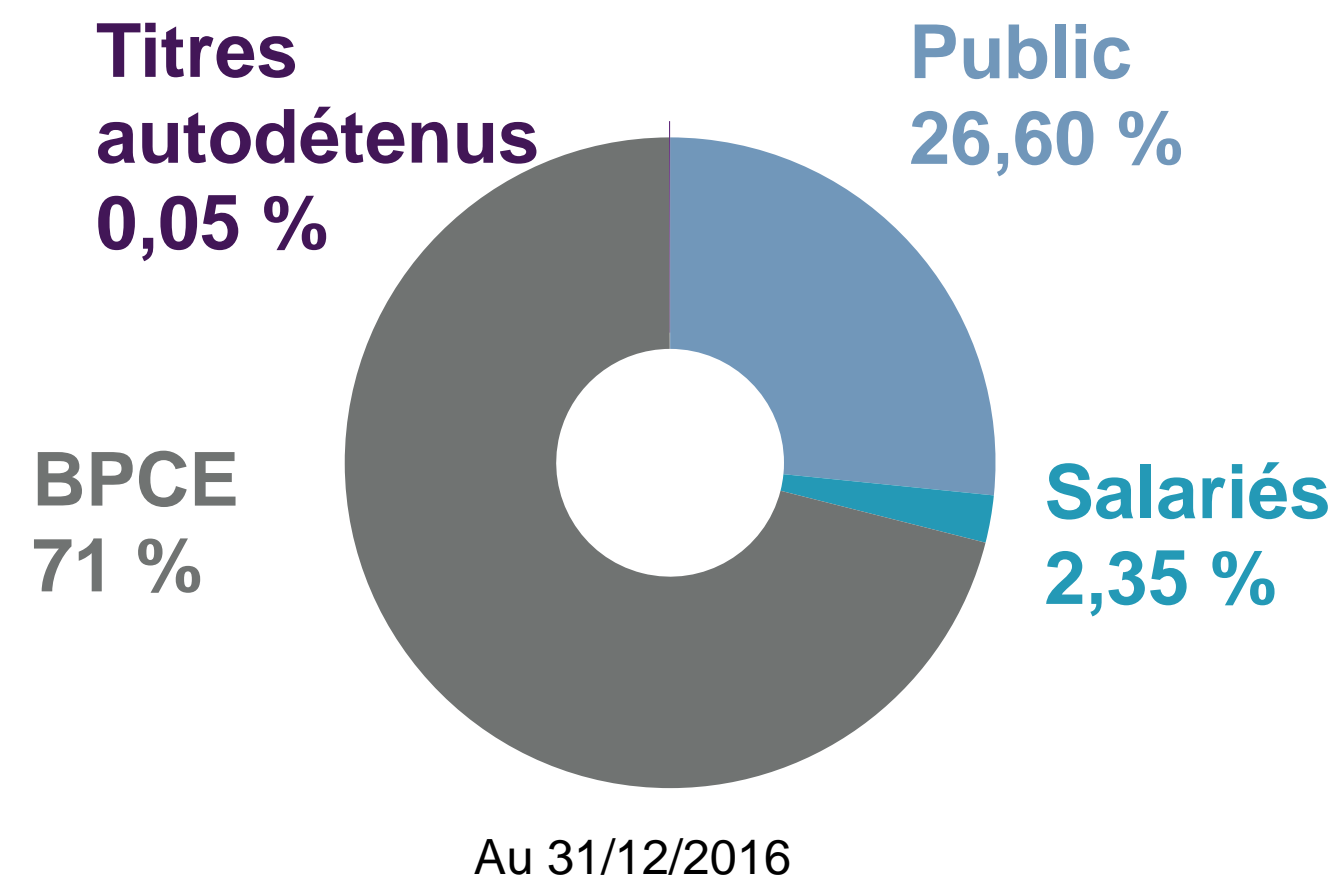
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

nomme
et révoque

CONSEIL D'ADMINISTRATION

nomme
et révoque

DIRECTEUR GÉNÉRAL



▶ Comité d'**audit**
Président : Catherine Pariset

➤ 5 membres

▶ Comité des **risques**
Président : Bernard Oppetit

➤ 5 membres

▶ Comité des **nominations**
Président : Henri Proglío

➤ 6 membres

▶ Comité des **rémunérations**
Président : Nicolas de Tavernost

➤ 6 membres

▶ Comité **stratégique**
Président : Anne Lalou

▶ Comité de **direction générale**
Président : Laurent Mignon

➤ 10 membres

▶ Comité **exécutif**
Président : Laurent Mignon

➤ 45 membres

Composition du conseil d'administration

5
membres
indépendants



10
membres
issus
du Groupe
BPCE

TRAVAUX DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Nicolas de Tavernost

Président du comité des rémunérations

Administrateur indépendant

Sommaire

1

Les modifications
introduites
par la loi Sapin 2

2

Principes
de rémunération
applicables
aux dirigeants
mandataires
sociaux

3

Rémunération
du président
du conseil
d'administration

4

Rémunération
du Directeur
Général

5

Rémunération
de la population
régulée

Les modifications introduites par la loi « Sapin 2 »

Loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique : vote des actionnaires sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées

DEUX ÉTAPES

- ▶ **Vote ex-ante** : requis dès les assemblées générales ayant lieu en 2017

Approbation de la politique (principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature).

- ▶ **Vote ex-post** : à compter des assemblées tenues en 2018

Vote l'année suivante sur l'application des principes précédemment approuvés

- ▶ L'assemblée statue sur l'ensemble des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur,
- ▶ Le versement des éléments de rémunération variables ou exceptionnels ne peut intervenir qu'après approbation par l'assemblée générale

Principes de rémunération applicables aux dirigeants mandataires sociaux

Compétitivité et corrélation avec la performance

Rémunération du président du conseil d'administration

Renoncement de l'actuel président du conseil d'administration à toute forme de rémunération au titre de ce mandat

Rémunération du Directeur Général

- ▶ Rémunération fixe
- ▶ Rémunération variable annuelle, plafonnée et déterminée à partir de critères quantitatifs et stratégiques
- ▶ Eligibilité à l'attribution gratuite d'actions de performance dans le cadre de plans de rémunération long-terme (« LTIP »)
- ▶ Avantages annexes
- ▶ Prévoyance et couverture santé
- ▶ Indemnité de cessation de fonction soumise à conditions de performance et de non-concurrence

Plafond de la rémunération variable à 200% de la rémunération fixe

Rémunération du président du conseil d'administration

Rémunération au titre de 2016 du président du conseil d'administration

Rémunération fixe 2016 : **0 €**

Rémunération variable 2016 : **0 €**

Pas de stock-options

Pas d'action de performance

Pas d'indemnité de cessation de fonction

Jetons de présence directement
attribués à BPCE

Rémunération du Directeur Général – Exercice 2016

Rémunération fixe au titre de l'exercice 2016

Montant de la rémunération fixe inchangé à **800 000 €** depuis 2009

Modalités de détermination de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2016

Montant de la rémunération variable annuelle cible : **960 000 €**

% maximal théorique attribuable : **156,75 %** du montant de la rémunération variable cible

Cumul des attributions de rémunération variable (variable annuel & « LTIP ») : plafond à **200 %** de la rémunération fixe

Critères quantitatifs Performance financière BPCE	25 %	12,5 % RNPG 8,3 % coefficient d'exploitation 4,2 % PNB
Critères quantitatifs Performance financière Natixis	45 %	11,25 % PNB 11,25 % RNPG* 11,25 % coefficient d'exploitation 11,25 % ROTE*
Critères stratégiques	30 %	15 % transformation digitale de Natixis et de ses métiers 5 % développement du modèle asset-light 5 % synergies avec les réseaux Banques Populaires et Caisses d'Epargne 5 % performance managériale

* Hors éléments exceptionnels

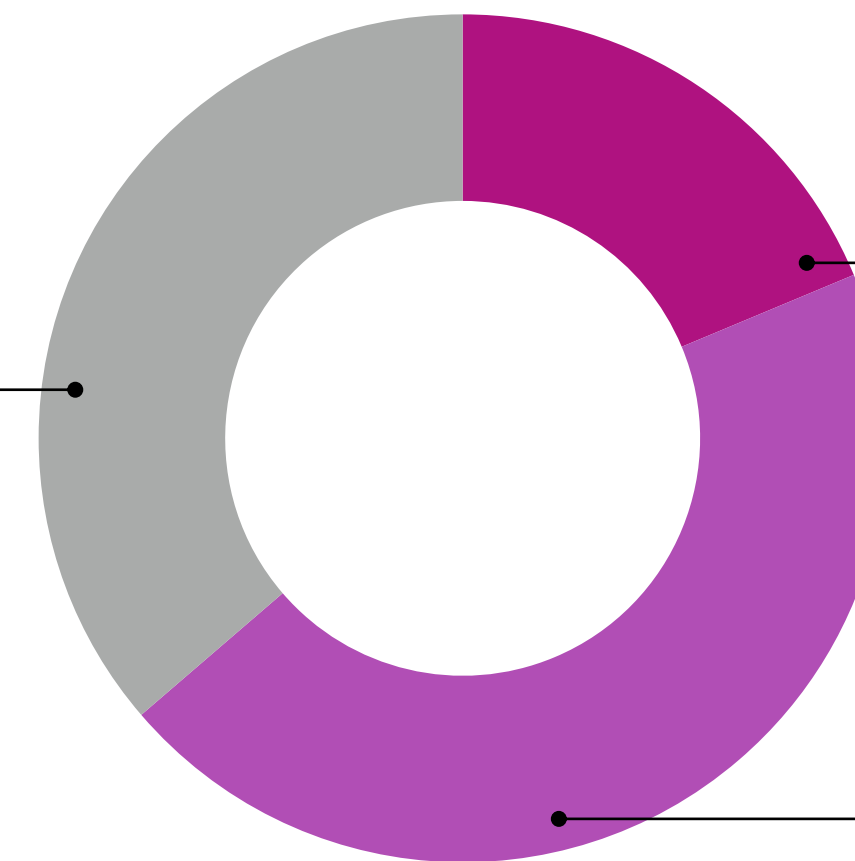
Rémunération du Directeur Général – Exercice 2016

Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2016

Montant de la rémunération variable au titre de l'exercice 2016 arrêté par le conseil d'administration de Natixis après avis du comité des rémunérations à **951 792 €**

Ventilation par critère

Critères stratégiques
soit 120 % d'atteinte
de la cible
345 600 €



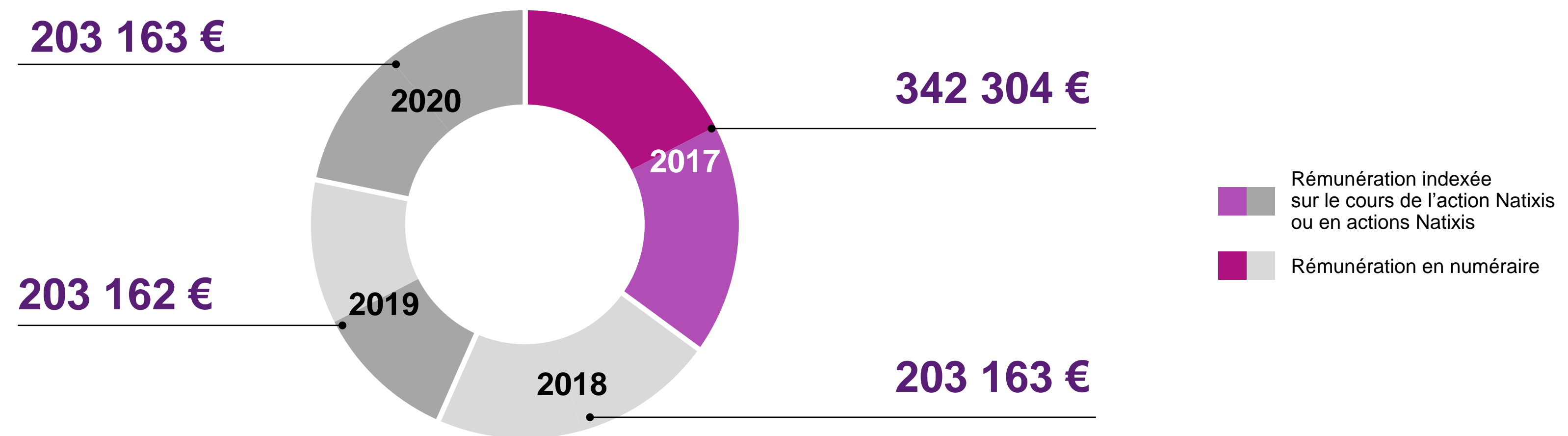
Critères quantitatifs
soit 74,16 % d'atteinte
de la cible
Performance financière
BPCE
177 985 €

Critères quantitatifs
soit 99,12 % d'atteinte
de la cible
Performance financière
Natixis
428 207 €

Rémunération du Directeur Général – Exercice 2016

Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2016

Ventilation par échéance de versement



Rémunération du Directeur Général – Exercice 2016

Attribution gratuite de 47 463 actions de performance (long term incentive plan « LTIP »)

Acquisition à l'issue d'une période
de 4 ans (2020)

Conditions de présence
et de performance

Obligation de conservation
pour 30 % des actions livrées

Rémunération du Directeur Général – Exercice 2017

Rémunération fixe au titre de l'exercice 2017

Montant de la rémunération
fixe porté à **960 000 €**

Modalités de détermination de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2017

Montant de la rémunération
variable annuelle cible :
**120 % de la rémunération
fixe, soit 1 152 000 €**

% maximal théorique attribuable :
156,75 % du montant
de rémunération variable cible

Cumul des attributions
de rémunération variable
(variable & « LTIP ») : plafond
à **200 %** de la rémunération fixe

Critères quantitatifs Performance financière BPCE	25 %	12,5 % RNPG 8,3 % coefficient d'exploitation 4,2 % PNB
Critères quantitatifs Performance financière Natixis	45 %	11,25 % PNB 11,25 % RNPG ¹ 11,25 % coefficient d'exploitation 11,25 % ROTE ¹
Critères stratégiques	30 %	10 % définition et lancement du Plan Stratégique 2018-2020 10 % poursuite de la transformation digitale 5 % développement de la collaboration de Natixis avec les réseaux du groupe BPCE 5 % performance managériale

(1) Hors éléments exceptionnels

Rémunération de la population régulée

Périmètre 2016 de la population régulée

264 personnes identifiées au titre des critères qualitatifs

- ▶ Administrateurs de Natixis
- ▶ Membres du comité de Direction Générale de Natixis
- ▶ Principaux responsables des fonctions de contrôle et des autres fonctions de support
- ▶ Principaux responsables au sein des « unités opérationnelles importantes »
- ▶ Personnes ayant des autorisations de crédit ou la responsabilité des risques de marché dépassant les seuils de matérialité et/ou présidant les comités « nouveaux produits »

64 personnes identifiées au titre des critères quantitatifs

Collaborateurs dont la rémunération brute totale attribuée au titre du précédent exercice a été supérieure à 500 000 € ou dont la rémunération totale attribuée au cours du précédent exercice les positionne dans les 0,3 % des collaborateurs les mieux rémunérés de Natixis.

Rémunération de la population régulée

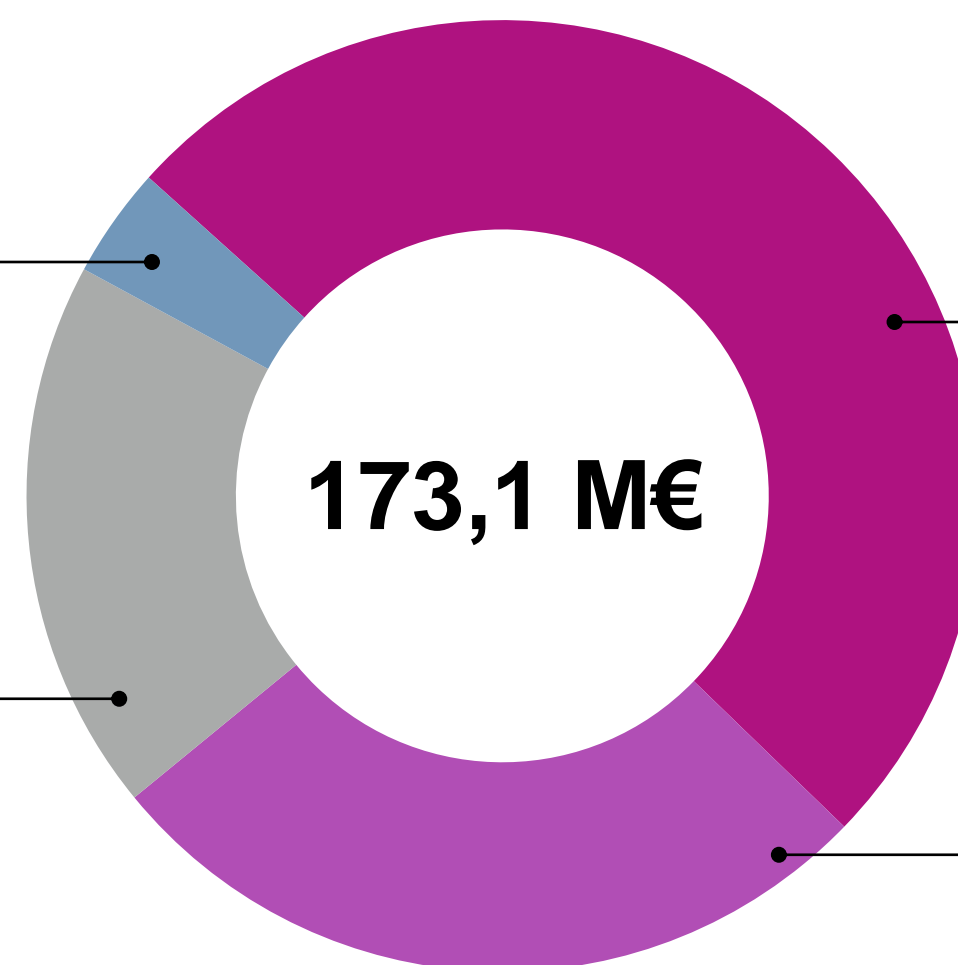
Enveloppe globale des rémunérations versées⁽¹⁾ à la population régulée

Acquisition des attributions gratuites d'actions de 2012 et 2013, livrées en 2016

3,6 M€

Rémunération variable attribuée au titre des exercices antérieurs et payée en 2016

33,2 M€



Rémunération fixe 2016

89,1 M€

Rémunération variable attribuée au titre de 2015 et payée en 2016

47,3 M€

(1) hors charges employeur et rémunération collective (intéressement/participation en France)

Rémunération de la population régulée

Enveloppe globale des rémunérations attribuées⁽¹⁾ à la population régulée au titre de l'exercice 2016

181,6 M€

dont 92,4 M€
de rémunération variable

Rémunération totale
moyenne :

553,6 k€

Rémunération variable

29,6 %

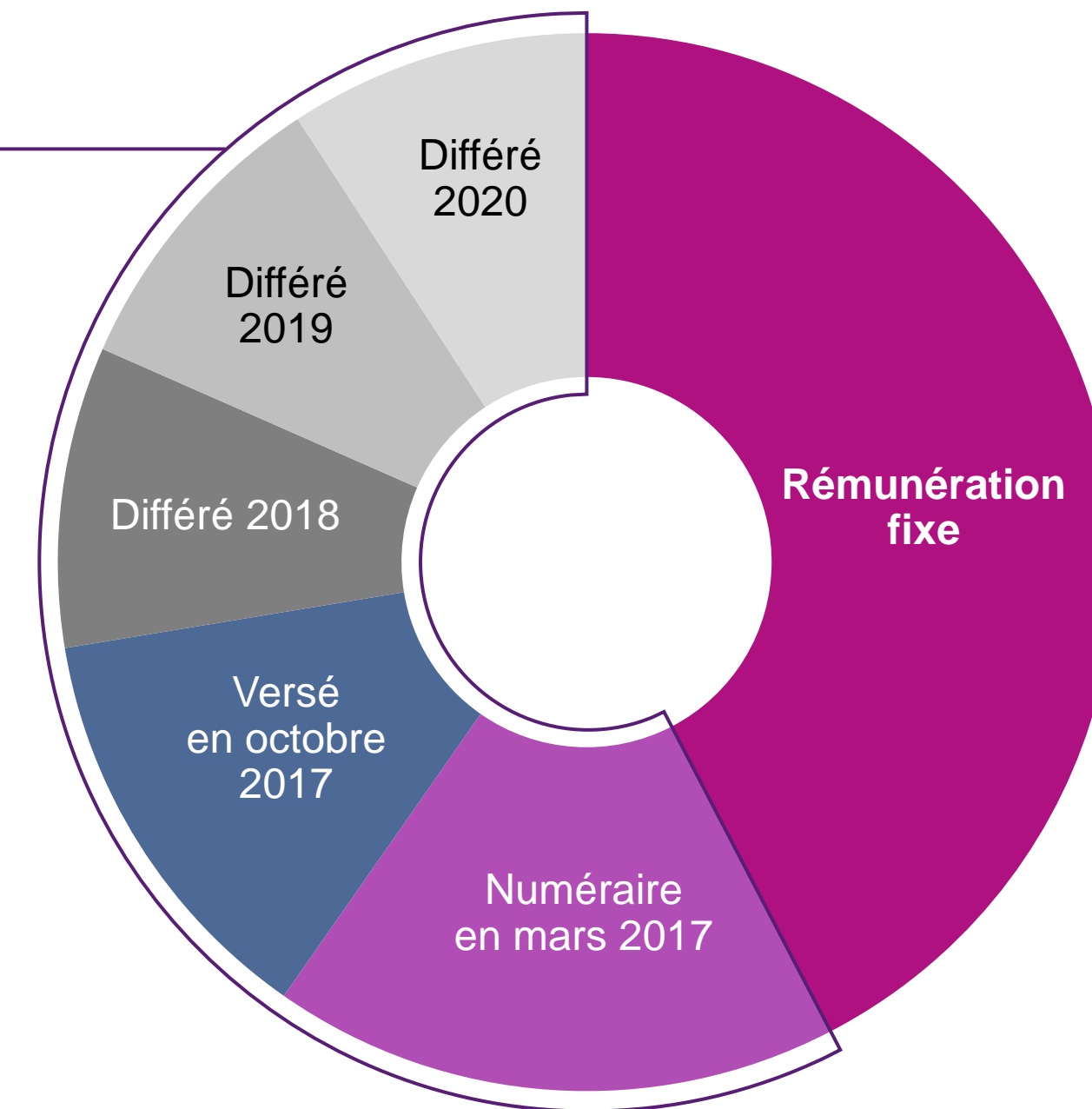
en numéraire en mars 2017

23,3 %

versés en octobre 2017, intégralement
indexés sur le cours de l'action Natixis

47,1 %

par tiers sur 3 ans dont 50 % indexés
sur le cours de l'action Natixis
ou en actions Natixis



(1) Montant hors charges patronales et rémunérations variables collectives (participation intéressement en France)



NATIXIS

BEYOND BANKING

RAPPORT
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

Rapport sur les comptes consolidés (1/2)

Opinion rapport comptes consolidés

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.1, 5.10, 6.1 et 7.3 de l'annexe qui exposent les effets de l'application par anticipation de certaines dispositions de la norme IFRS 9, conformément à l'option ouverte par la norme, sur la comptabilisation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat.

Rapport sur les comptes consolidés (2/2)

Justification de nos appréciations

Valorisation des instruments financiers

Dépréciation et provisionnement
des risques de crédit et de contrepartie

Dépréciation d'actifs disponibles
à la vente

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Évaluation des actifs incorporels

Activation des impôts différés

Autres provisions pour risques et charges

Vérification spécifique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur le rapport de gestion du groupe

Rapport sur les comptes annuels

Opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 – paragraphe 17 de l'annexe qui expose l'incidence de la première application du règlement ANC 2015-06 pour ce qui concerne le traitement comptable du mali technique de fusion.

Justification de nos appréciations

Valorisation des instruments financiers

Dépréciation et provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Autres provisions

Vérifications spécifiques

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur le rapport de gestion du conseil d'administration

Rapport sur les conventions réglementées

Il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture de l'exercice

Protocole d'indemnisation conclu entre Natixis et la Banque Palatine ayant pour objet de compenser certains surcoûts supportés par la Banque Palatine dans le cadre du transfert des prestations de services d'investissement rendus à sa clientèle vers Natixis EuroTitres et Caceis, et précédemment assurés par un prestataire n'appartenant pas au Groupe BPCE.

Conventions et engagements déjà approuvés par votre assemblée et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016

Programme d'émission de dette aux US mis en place par BPCE et avenant à la convention du 9 avril 2013 relative à la garantie consentie par Natixis au profit des porteurs des obligations émises par BPCE.

Protocole d'accord entre Natixis et BPCE relatif au dispositif de protection d'une partie des actifs de la GAPC.

Convention de facturation relative à l'affiliation de Natixis à BPCE.

Convention relative à la distribution des offres de Natixis aux banques régionales acquises par le groupe Banque Populaire à HSBC.

Convention de prestation de service et de partenariat « Click'n trade » entre Ixis CIB, la Banque Palatine et la CNCE

Lettres d'engagement et cautionnement solidaires résiliées ou achevées.

Rapport sur le rapport du président du conseil d'administration

Application de l'article L.225-235 du code de commerce

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce.

Nous attestons que ce rapport contient les autres informations requises par l'article L.225-37 du code de commerce.

Rapport sur la résolution 13

Réduction de capital

Application des dispositions de l'article L.225-2 du code de commerce

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, tout pouvoir pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de 24 mois les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Rapport sur les résolutions 14, 15, 16, 17 et 19

Emission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

Application des dispositions de l'article L.228-92 et L.225-135 et suivants du code de commerce

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- ▶ Différentes catégories d'émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription
- ▶ Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières
- ▶ Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au § II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier et dans la limite de 20 % du capital social par an au public d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières
- ▶ Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires résultant de l'émission, par toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social et par les sociétés qui détiennent directement ou indirectement plus de la moitié de son capital social, de valeurs mobilières donnant accès à des actions ou des titres de capital à émettre par la société.

Rapport sur les résolutions 14, 15, 16, 17 et 19 (suite)

**Emission d'actions
et/ou de diverses
valeurs mobilières
avec maintien
et/ou suppression
du droit
préférentiel
de souscription**

Votre conseil d'administration vous propose également de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, les pouvoirs nécessaires à effet de procéder l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société.

Le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées est plafonné selon des modalités prévues par les résolutions soumises à votre approbation.

Nous avons vérifié le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Conformément à l'article R.225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration.

Rapport sur la résolution 20

Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Application des dispositions des articles L.225-129-6 du code de commerce et L.3332-18 et suivants du code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission. Nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.



NATIXIS

BEYOND BANKING

RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE

Laurent **Cauchy**

Secrétaire du conseil d'administration de Natixis

Présentation des **22** résolutions de l'assemblée générale mixte

1^{re}, 2^e et 3^e résolutions : comptes 2016 et affectation du résultat

1^{re}
résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016

Bénéfice net : **1 621 M€**

2^e
résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016

Bénéfice net part du groupe : **1 374 M€**

3^e
résolution

Affectation du résultat

Résultat net comptable de l'exercice 2016 : **1 621 448 753,36 €**

Dividende : **0,35 € par action**

détaché le **26 mai 2017**
mis en paiement le **30 mai 2017**

4^e résolution : conventions réglementées

4^e
résolution

Approbation des conventions et engagements visés par les articles L.225-38 et suivants du code de commerce

Conventions et engagements réglementés préalablement autorisés par le conseil d'administration depuis la dernière assemblée générale

1 seule convention autorisée (avenant au protocole d'indemnisation signé entre Natixis et Banque Palatine)

5^e et 6^e résolutions : rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2016

5^e résolution

Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à François Pérol, président du conseil d'administration

Aucune rémunération

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

6^e résolution

Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à Laurent Mignon, Directeur Général

Part fixe : **800 000 €** (inchangée depuis 2009)

Part variable attribuée : **951 792 €**

Attribution gratuite d'actions
de performance « LTIP » : **47 463 actions**

Sous conditions de présence
et de performance

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

7^e et 8^e résolutions : rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017

7^e résolution

Approbation des principes et critères de détermination des éléments de rémunération du président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2017

Le président du conseil d'administration a renoncé chaque année, depuis son entrée en fonction en 2009, à toute rémunération de quelque nature que ce soit au titre de ses fonctions au sein de Natixis

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

8^e résolution

Approbation des principes et critères de détermination des éléments de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2017

Part fixe : déterminée en fonction des compétences et expertises nécessaires à l'exercice de ses fonctions et en cohérence avec les pratiques de marché sur des fonctions similaires

Part variable : subordonnée à la réalisation d'objectifs quantitatifs et stratégiques prédéterminés dont le versement d'une fraction significative est conditionnel, différé dans le temps et attribué sous forme de titres Natixis ou d'instruments équivalents

« **LTIP** » : acquisition conditionnelle et liée à la performance relative du titre Natixis

Cumul Part variable + « LTIP » ≤ 200 % part fixe

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

9^e résolution : rémunération de la population régulée



Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations versées à la population régulée (personnes visées à l'article L.511-71 du code monétaire et financier) durant l'exercice 2016

Montant de l'enveloppe⁽¹⁾ : **173,12 M€**

(Cf. présentation détaillée de Nicolas de Tavernost)

(1) Hors charges patronales

10^e et 11^e résolutions : ratification / renouvellement d'administrateurs

10^e résolution

Ratification de la cooptation de M^{me} Catherine Pariset en qualité d'administrateur

Remplacement de M^{me} Laurence Debroux le 14 décembre 2016

Durée du mandat : jusqu'à l'échéance du mandat en cours, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018

11^e résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Nicolas de Tavernost

Durée du mandat : 4 ans

Soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020

Le comité des nominations a émis un avis favorable à ce renouvellement

12^e résolution : intervention de la Société sur le marché de ses propres actions

12^e
résolution

Renouvellement de l'autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

Exemples possibles de rachat d'actions par la Société :

- ▶ la mise en place d'un contrat de liquidité ;
- ▶ l'attribution ou la cession aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise, de plan d'épargne salariale, de programme d'achat d'actions ainsi que l'attribution d'actions gratuites ou toute autre forme d'allocation d'actions aux membres du personnel ;
- ▶ le paiement ou l'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

Limite : **10 % du capital**, sachant que la Société ne peut détenir plus de 10 % de son propre capital

Prix d'achat maximal : **10 € par action**

Plafond : 3 137 360 238 €

Durée : **18 mois**

13^e à 20^e résolution : renouvellement des autorisations et délégations financières

13^e
résolution

Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

Renouvellement de l'autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société

Limite : **pas d'annulation de plus de 10 % du capital par période de 24 mois**

Durée : **26 mois**

13^e à 20^e résolution : renouvellement des autorisations et délégations financières

14^e
résolution

Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société

Prix : fixé par le conseil d'administration

Plafond : **1,5 Md€ en nominal**
(Plafond Global aux résolutions 14 à 20)

Possibilité d'instaurer un droit de souscription à titre réductible

Durée : 26 mois

Délégation non utilisable en période d'offre publique

13^e à 20^e résolution : renouvellement des autorisations et délégations financières

15^e
résolution

Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société

Prix : fixé par le conseil d'administration et au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse moins 5 %

Plafond : **500 M€ en nominal**
(venant s'imputer sur le Plafond Global de 1,5 Md€)

Possibilité de conférer aux actionnaires un délai de priorité et d'utiliser la délégation en vue de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une OPE

Durée : 26 mois

Délégation non utilisable en période d'offre publique

13^e à 20^e résolution : renouvellement des autorisations et délégations financières

16^e
résolution

Augmentation de capital social par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par une offre visée à l'article L.411-2, II du code monétaire et financier

Délégation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par une offre dite de « placement privé »

Limite : 20 % du capital/an

Plafond : **500 M€** (venant s'imputer sur le Plafond Global de 1,5 Md€)

Prix : fixé comme dans la 14^e résolution

Durée : 26 mois

Délégation non utilisable en période d'offre publique

13^e à 20^e résolution : renouvellement des autorisations et délégations financières

17^e
résolution

Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital

Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription pour procéder à d'éventuelles opérations de croissance externe

Limite : 10 % du capital (venant s'imputer sur le Plafond Global de 1,5 Md€)

Modalités : le conseil d'administration statuera sur le rapport du commissaire aux apports portant notamment sur la valeur des apports

Durée : 26 mois

Délégation non utilisable en période d'offre publique

13^e à 20^e résolution : renouvellement des autorisations et délégations financières

18^e résolution

Augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

Délégation conférée au conseil d'administration à l'effet d'incorporer des réserves, bénéfices ou autres au capital social

Plafond : 1,5 Md€ en nominal (venant s'imputer sur le Plafond Global de 1,5 Md€)

Modalités : détermination par le conseil d'administration du montant des sommes à incorporer et du nombre de titres de capital nouveau et/ou du nouveau montant nominal des titres

Durée : 26 mois

Délégation non utilisable en période d'offre publique

19^e résolution

Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

Délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de rouvrir une augmentation de capital au même prix que l'opération initialement prévue en cas de sursouscription

Plafond : 15 % de l'émission initiale (venant s'imputer sur le Plafond Global de 1,5 Md€)

Prix : identique à celui de l'opération initiale

Durée : 26 mois

13^e à 20^e résolution : renouvellement des autorisations et délégations financières

20^e
résolution

Augmentation de capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

Délégation conférée au conseil d'administration à l'effet de développer l'actionnariat salarié

Limite : 50 M€ en nominal

(venant s'imputer sur le Plafond Global de 1,5 Md€)

Prix : fixé par le conseil d'administration et au moins égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription (70 % si durée d'indisponibilité \geq 10 ans)

Durée : 26 mois

21^e résolution : modification des statuts

21^e
résolution

**Article 11 des statuts :
Réunions du conseil d'administration**

Introduction de la faculté de convoquer les administrateurs aux réunions du conseil d'administration au moyen d'un courrier électronique

22^e résolution : pouvoirs pour les formalités



Pouvoirs pour les formalités

Pouvoirs pour effectuer les publications et formalités légales



NATIXIS

BEYOND BANKING

SÉANCE
DE QUESTIONS
RÉPONSES

QUORUM DÉFINITIF

En actions
83,44 %

	Nombre d'actionnaires		Nombre d'actions		Nombre de voix	
	AGO	AGE	AGO	AGE	AGO	AGE
Présents à l'assemblée	274	274	23 912 066	23 912 066	23 912 066	23 912 066
Pouvoirs représentés	24	24	5 798 670	5 798 670	5 798 670	5 798 670
Pouvoirs au président	8 290	8 281	8 384 450	8 381 098	8 384 450	8 381 098
Votes par correspondance	4 175	4 169	2 578 500 877	2 578 496 444	2 578 500 877	2 578 496 444
Totaux	12 763	12 748	2 616 596 063	2 616 588 278	2 616 596 063	2 616 588 278
Dont votes par Internet	10 058	10 058	127 871 013	127 871 013	127 871 013	127 871 013

AGO : assemblée générale ordinaire - AGE : assemblée générale extraordinaire

VOTE
DES RÉOLUTIONS

CONCLUSION



NATIXIS

BEYOND BANKING